

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

TRADUCTION DE LA LETTRE DE M. BROWNSON,
A L'ÉVÊQUE HOPKINS.

Avant-propos. Le dernier morceau que nous avons traduit de M. B. nous donnait un aperçu des effets de la grâce sur sa conversion; avant que de commencer la traduction de sa lettre à l'évêque Hopkins, nous donnerons la traduction de la fin du 1er. article du No. 6, où nous verrons qu'il attribue sa conversion à l'opération gratuite de la grâce, et non à ses théories savantes et à ses profondes recherches dans la philosophie moderne.

Nous pourrions nous convaincre par les écrits catholiques de M. B. que le doigt de Dieu y est. Comment un homme, qui n'avait pas lu deux livres catholiques avant sa conversion, a-t-il pu quelques mois après, nous donner, pour prouver la religion, des écrits qui feraient honneur aux plus profonds théologiens? Ne nous semblerait-il pas voir un autre St. Ignace qui, sortant de retraite après sa conversion, donna à son ordre, ce livre admirable qui étonna le monde chrétien? *Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières.... C'est lui qui par sa volonté nous a engendrés par la parole de la vérité.* St. Jacques I. 17.18. La divine Providence paraît avoir suscité un homme qui ne peut être suspect à ses compatriotes et à ses anciens co-religionnaires, puisqu'il a partagé leurs erreurs. Ils peuvent donc lire ses ouvrages sans crainte et se persuader qu'ils trouveront comme lui la vérité, s'ils la cherchent en toute humilité, avec un cœur sincère, et l'intention pure de plaire à Dieu et d'opérer leur salut.

Fin de l'article. *De l'Eglise contre la non-Eglise.* Brownson's Quarterly Review. No. 6, avril 1845.

On nous a demandé: "Comment s'est-il fait dans le monde que nous soyons devenu catholique?" Nous avons donné dans cet essai quelques lignes ou plutôt un *specimen* de la réponse que nous aurions à donner. Mais incomplet, mais il peut satisfaire le lecteur attentif, et le convaincre que ce n'est pas sans quelque raison que nous avons quitté nos anciens amis, et les sociétés chéries de notre vie passée pour nous joindre à une Eglise qui n'exécute que la rage mortelle du plus grand nombre de nos concitoyens. Ce changement en nous est très grand, et plus grand que le monde ne le pense, ou même ne peut le penser; changement qui nous a coûté quelques sacrifices; et certainement à tout prix, c'est un changement que nous n'aurions pas fait, si nous avions pu nous en dispenser.—Un changement contre lequel nous avons longtemps lutté; mais pour lequel, quoiqu'il nous rende pèlerin et passager en cette vie, et qu'il ne nous permette pas d'avoir de demeure fixe en ce monde, nous ne pouvons avoir assez de louanges et de remerciements pour Dieu. Car c'est un grand gain de perdre la terre pour le ciel. Si, cependant nous sommes pressés de donner la grande raison de notre changement, nous devons la rapporter à la grâce de Dieu, et au besoin que nous sentions de notre âme. Nous étions pécheur, et nous désirions nous réconcilier avec Dieu.

Brownson's Quarterly Review No. 5, January 1845. Article 2.

Réponse à l'évêque Hopkins. intitulé—Sixteen lectures on the cause principles and Results of the British Reformation. By T. H. Hopkins. D.D., bishop of the protestant episcopal church, in the diocese of Vermont. Philadelphia: J. M. Campbell et Co. 1844.

Nous sommes entièrement d'accord avec l'évêque Hopkins, que l'aspect du monde religieux en ce moment, présente les mêmes éléments de controverse qui ont agité tout l'Europe depuis trois siècles, seulement sous des formes variées, d'une application pratique différente. Un peu avant ces trois cents ans sous prétexte de réforme religieuse, et de revivifier la foi et le culte de la primitive Eglise, une portion du monde chrétien se sépara de l'Eglise catholique et se créa de nouveaux établissements, avec des formes de culte, des symboles de foi, et sous des systèmes de gouvernement qui leur parurent le plus convenable. L'Eglise alors existante—et qui avait été regardée par le monde chrétien, excepté les hérétiques condamnés et les schismatiques, pendant quinze cents ans comme la seule Eglise sainte, catholique et apostolique—les condamna, ainsi qu'on s'y attendait, comme hérétiques et schismatiques, les déclara hors du giron de l'Eglise et les sépara de la communion du Christ.

Depuis trois cents ans, ces retraitans et leurs successeurs se sont efforcés de renverser la sentence qui avait été solennellement prononcée contre eux, et ont voulu convaincre le monde qu'ils avaient été condamnés à tort; que

leurs établissements privés contiennent réellement les membres vivans de l'Eglise de J. C., et qu'en les établissant, ils n'ont agi que par l'autorité de J. C. et qu'ils n'ont point rompu l'unité de la foi orthodoxe ni le corps du Sauveur. Ils ont été zélés et diligens, ils ont eu de la science, des talents, du génie et le pouvoir en leur faveur; mais ils ont travaillé en vain. La sentence n'a pas été annulée, leurs prétentions n'ont point été reçues, et leur besoin de se défendre n'a jamais été aussi grand qu'à présent. Le monde religieux n'a jamais paru aussi éloigné de changer la sentence qui a été portée contre eux, qu'il ne l'est maintenant. L'Eglise dont ils se sont séparés est à présent, s'il est possible, plus rigoureuse que jamais, et compte un plus grand nombre de sujets que dans aucune autre période de sa primitive existence. Ses missionnaires ont pénétré dans presque tous les coins et recoins du globe. Elle gagne rapidement le terrain qu'elle avait perdu en France, en Angleterre et en Allemagne. Elle a obtenu un nouvel empire en Amérique; tandis que, d'un autre côté, les églises protestantes, portées en une infinité de sectes, languissent et disparaissent de tous côtés. Elles ne gagnent nulle part sur le catholicisme. Nulle part elles n'ont gagné sur le catholicisme depuis deux cents ans. En vérité elles perdent du terrain de toute part. Elles en ont perdu en Irlande, en France, en Allemagne, elles en perdent encore dans notre pays et même en Angleterre. Et ce qui est peut-être encore plus décourageant pour leur cause, c'est que dans le sein de toutes et chacune de leurs communions, il y a un large et profond sentiment que la séparation d'avec l'Eglise catholique, si elle n'a pas été faite absolument sans autorité, a été sans nécessité et mal-avisée, et que ce qu'on a substitué à l'Eglise n'en tient pas et n'en peut pas tenir la place. Le protestantisme a fait preuve de décadence, et il ne nous reste rien autre chose que de retourner au catholicisme, ou de tomber dans une infidélité complète.

Les retraitans, par leurs successeurs, doivent donc de toute nécessité abandonner leur cause, ou recommencer leur controverse. Ils n'ont point de temps à perdre, car le temps pour s'endormir et rêver que la controverse est finie. L'Eglise n'a abandonné aucune de ses prétentions, et ne les abandonnera jamais, car elle a hérité des Apôtres son autorité, et elle tient comme un dépôt sacré, sa foi de Jésus-Christ son chef. Elle n'a jamais fait, et ne fera jamais de compromis avec l'erreur. Elle n'a jamais cessé et ne cessera jamais de travailler avec fidélité, zèle et diligence, à reconquérir les pays révoltés, et d'assurer aux idolâtres et aux confins éloignés de la terre l'héritage du Fils bien-aimé de Dieu. L'Eglise ne s'endort pas, elle ne met point de terme à sa mission. Partout elle se porte comme témoin en faveur de son divin époux. Partout elle est prête à combattre pour la vérité, à verser le sang de ses martyrs pour le salut des âmes. Elle ne donne aucun repos aux hérétiques et aux schismatiques. Ainsi s'ils pensent à défendre le terrain qu'ils ont conquis, ils doivent être vigilants et actifs. Bien plus, ils doivent faire davantage; ils doivent rencontrer la question de bonne foi dans une discussion ouverte et raisonnée. Ils ne doivent plus avoir recours au pouvoir civil pour les défendre, ils ne doivent plus s'appuyer sur le code pénal pour étouffer la voix de la vérité. Ils ne doivent plus soutenir davantage leur cause par de fausses accusations, et de fausses interprétations. Ils leur faut débattre la question, et la discuter franchement, et se rendre à la vérité, s'ils ne peuvent l'emporter par de bonnes et suffisantes raisons.

Nous regardons comme un jour heureux pour l'Eglise, qu'elle ait pu à la fin obtenir dans quelques pays protestans la liberté de parler et d'écrire pour sa propre défense. C'est tout ce dont elle a besoin. Elle ne demande rien de plus des protestans. Elle connaît la force de sa cause et la faiblesse de la leur; et si elle peut seulement entrer en franche discussion, elle ne craint rien du résultat. Tout ce qu'elle demande des protestans, c'est de raisonner au lieu de déclamer, et de se renfermer dans les faits, au lieu de courir après le mensonge.

Toutes les apparences font voir que dans ce pays un grand débat va commencer, et qu'il va sans doute absorber toute l'attention du peuple Américain. La meilleure portion de la communauté perd tous les jours son intérêt dans les disputes du politique. Leur confiance dans l'habileté du gouvernement, seul les assure du bien-être temporel du peuple. Ils commencent à sentir la nécessité d'une religion fixe et ferme, inamovible au milieu des fluctuations des temps, capable de commander aux passions, de subjuguier les mauvais penchans, de changer les affections pour les choses de la terre et de les diriger vers les choses du ciel, enfin de diriger toutes nos forces pour

gagner le royaume de Dieu et sa justice. Nos sectes se brisent. Le protestantisme est aux abois, le congrégationalisme court à sa fin. L'Église presbytérienne est divisée en factions hostiles. La puissante secte du méthodisme est déchirée par les schismes et des divisions internes. Les baptistes suivront le destin de leurs frères les calvinistes. Les épiscopalistes se vantant de leur "admirable liturgie" et prétendant être "une branche" de l'Église catholique—divisés en deux partis, haute et basse église, dont l'un veut quitter le nom de protestants, et l'autre le retenir—ayant une forme de spiritualité sans en avoir la réalité, accompliront la prophétie qui dit, qu'un royaume divisé contre lui-même ne pourra subsister. Ces sectes déchirées par des divisions intestines, séparées en cliques et coteries, armées les unes contre les autres, l'une contredisant et refusant ce que l'autre avance, qu'ont-elles à offrir pour satisfaire aux besoins religieux du peuple Américain? Ne s'aperçoivent-elles pas que leur pouvoir est fini. Comment pourront-elles le recouvrer? Elles peuvent s'exhorter les unes les autres à l'union et à la paix. Mais quels principes, excepté le principe négatif de leur haine contre le catholicisme, ont-elles pour s'unir, ou quel peut être leur principe de paix? Ne voient-elles pas que leurs contentions sont inévitables, et que leurs divisions ne peuvent pas être arrangées? Elles ont déserté le principe d'unité, le fondement de la paix, elles ont quitté l'Église. Elles ont follement, comme les insensés constructeurs dans la plaine de Sennaar, tenté de bâtir une tour qui s'élève jusqu'au ciel, mais Dieu a confondu leur langage et les a dispersés au loin.

Dans cet état de choses, la grande question du catholicisme surgit nécessairement. L'Église catholique marche avec pompe dans la majesté des âges, brillante de ses vêtements de lumière, et belle de la beauté de sa sainteté et offrant à ses peuples isolés, qui se déchirent et se dévorent les uns et les autres, la branche d'olivier, symbole de la paix. Elle a à leur offrir une foi, celle qui a été donnée aux saints, et qu'elle a conservée intacte à travers toutes les vicissitudes des temps; et un culte consacré par une longue file de martyrs et de saints qui règnent maintenant dans le ciel avec J. C. Elle a une église qui, comme l'arche de Noë, s'élève sur les eaux du déluge; dans elle sont les choisis du Seigneur. Elle leur offre à tous le salut; des esprits distraits, des cœurs fatigués refuseront-ils ses offres? "Venez à moi," dit-elle, au nom et du ton de son divin maître, "vous tous qui travaillez et qui êtes surchargés, et je vous soulagerai." Et ne doit-on pas faire attention à son invitation en ces jours principalement? Nous avons cherché le repos et nous ne l'avons point trouvé, nous le cherchons encore pourtant et nous ne le trouverons point. Nous le cherchons dans cette secte-ci ou dans celle-là—et il n'est pas là. Nous le cherchons dans l'infidélité et l'indifférence—et il n'est pas là, car on n'y trouve que le repos de la maison-acharnelle. Où donc, le chercherons-nous? Vers qui donc irons-nous? A qui? si ce n'est au doux Jésus, dans l'Église qu'il a fondée comme le milieu par lequel nous avons accès à lui, et qui seul a les paroles de la vie éternelle.

Certainement nous estimons que ces temps-ci soit propices pour l'Église, nous espérons certainement que le catholicisme s'étendra dans ce pays promptement au loin et au large. Ses adversaires doivent alors se renouer leurs débats et se défendre, s'ils le peuvent. Il n'y a point de doute qu'ils l'essaieront. Ils l'ont sur l'ancien champ, et se clarifieront, s'il est en leur pouvoir, des anciennes charges d'hérésie et de schisme. Car avec la propagation du catholicisme revivra la foi en Dieu, la foi en J.-C., la foi envers l'Église; et avec le renouvellement de cette foi, les hommes cessent de s'asseoir si facilement sous la charge du schisme et de l'hérésie. L'hérésie et le schisme deviennent de nouveau des mots pleins de sens, mais d'un sens terrible, qu'on ne peut regarder, en face. L'orthodoxie recouvre son ancienne signification, et les hommes sentent que, sans la vraie foi et la véritable église, ils sont sans Christ; et être sans Christ, c'est être sans Dieu. Les sectes doivent prouver que, comme sectes, elles sont membres du corps de J.-C., et qu'elles conservent la vraie foi, ou autrement abandonner leurs prétentions, et reconnaître qu'elles ont été à juste titre condamnées comme hérétiques et schismatiques, par conséquent séparées de la vigne comme des branches mortes, et condamnées au feu.

Le savant et profond auteur des Lectures qui sont devant nous paraît avoir compris quelque chose de cela, et il est venu en avant pour justifier les Réformateurs de leur séparation de l'Église Catholique Romaine, et pour délivrer au moins l'Église épiscopale protestante de l'accusation de schisme. Cette question est d'une importance terrible pour lui et ses frères, car s'il échoue dans ses efforts pour délivrer son Église de cette charge, il manque de prouver, dans le sens chrétien, qu'elle est en aucun sens une église, il ne peut garantir la légitimité de son ministère et de ses sacrements; il est obligé d'admettre, s'il reste dans sa communion, qu'il est hors de la communion du Christ, et qu'il est coupable non-seulement d'occuper un honneur auquel Dieu ne l'a pas appelé comme Aaron, non-seulement de changer les commandements de Dieu, de rompre l'unité du corps de J.-C., mais d'enseigner les mêmes erreurs aux autres, de les conduire hors de la voie, de les confirmer dans l'erreur, et de mettre leur salut en danger. Sa position est d'une responsabilité terrible, et il a besoin, non-seulement d'être fermement persuadé qu'il n'est pas dans l'erreur, mais de connaître positivement et infailliblement qu'il est dans le droit chemin—non-seulement de démontrer qu'on peut possiblement excuser les Réformateurs, mais qu'ils sont positivement et infailliblement justifiables et dans le bon chemin, et que les églises qu'ils ont fondées sont l'Église une, catholique et apostolique, que notre divin Sauveur a promis de bâtir sur la rocaille, et contre laquelle les portes de l'enfer ne doivent jamais prévaloir.

Départ de quatre Religieuses pour Kingston.—Bénédiction de la première pierre d'une église à St. François du Lac.—Réserves du clergé.

—Les quatre Sœurs de l'Hôtel-Dieu, destinées à aller fonder un hôpital à Kingston sont parties hier, pour leur destination. Ce sont M. le chanoine Blanchet et M. Laframboise qui sont allés les conduire.

—On nous écrit de St. François du Lac, district des Trois-Rivières :

Le 19 du courant (août) Messire Cooke, Vicaire-Général des Trois-Rivières, a béni la pierre angulaire d'une nouvelle église dans cette paroisse. A 9 heures avant midi, un concours très considérable de personnes était rendu sur cette belle place qui se trouve vis-à-vis le Village Abénaquis, à peu près au centre de la paroisse. Vers 10 heures, le signal de cette cérémonie fut donné par la cloche de l'église de la mission des Abénaquis et aussitôt trois coups de canon furent habilement tirés par les Sauvages pour donner plus d'éclat à la solennité. Au commencement de la cérémonie M. le Grand Vicaire Cooke fit, avec son éloquence bien connue, un discours approprié à cette circonstance. Le silence parfait qui régna pendant tout le discours a prouvé suffisamment combien l'orateur fut goûté de son nombreux auditoire. La bénédiction de la pierre se fit ensuite avec tout l'ordre désirable.... Puisse cette Bénédiction se répandre sur les habitants de St. François pour les encourager à finir un édifice qui leur est nécessaire pour l'exercice du culte divin; car l'église actuelle, placée sur le bout d'une Isle à une extrémité de la Paroisse, bien trop petite pour contenir la moitié de la population, menace ruine par son antiquité; elle compte plus de cent douze ans d'existence. Le bien de la religion exige donc une autre église plus avantageusement située pour les paroissiens, c'est pour cela et pour rendre justice à la paroisse de St. François que sa Grandeur Monseigneur de Québec a fait marquer la place d'une autre église vers le centre de la population.

On lit dans l'*Jurore* :

Les Réserves du Clergé.—La dispute qui règne au sujet des réserves du clergé est une question agitée depuis un demi siècle en ce pays, une question qui enflamme plus que toute autre les partis politico-religieux dans le Haut-Canada, une question enfin qui ne se règlera pas sans causer encore bien de l'agitation et bien du tumulte peut-être dans ce pays, voué plus que beaucoup d'autres, en semble, à une perpétuelle dissension.

Nous avons raison de croire que cette question sera de nouveau mise sur le tapis à la prochaine session du Parlement Provincial, et que, combinée avec cette non moins chatoilleuse du *King's College* ou de l'Université, elle suscitera de nouveaux et de graves embarras à une administration déjà assez obérée et assez difficilement placée au milieu des intérêts divers des gens et des périls particuliers qui l'entourent dans sa grave et difficile situation.

Il est donc bon qu'à l'approche d'une pareille discussion, nos lecteurs soient mis au fait d'une affaire si intéressante sous tous ses différents points de vue, et qui, quoique depuis très longtemps controversée, ne se trouve guère encore dans le domaine de l'intelligence générale, bien qu'épuisée, peut-être, pour un certain nombre.

Le *Globe* de Toronto qui, pour sa part, l'a discutée à satiété, y revient spécialement encore dans son chapitre éditorial du 19 du courant, et semble y mettre plus d'importance que jamais, plus encore dans l'espérance d'en embarrasser l'administration que par le motif sincère de régler cette difficile et toujours épineuse question.

Nous tirerons de ce journal l'historique de cette question pour la présenter à nos lecteurs dans son origine et dans toute son étendue, sans adopter autre chose que les faits et les renseignements statistiques de notre confrère. C'est un résumé, du reste, dont nous lui devons tout le mérite et à qui nous en laissons tout l'honneur.

"En 1791 (la 31e. de George III), dit le *Globe*, un bill fut passé par le Parlement Britannique, mettant à part les *proventus* de la septième partie des terres du Canada pour le soutien "d'un Clergé Protestant". La population de la Province était si petite alors, aussi bien que la quantité des terres cultivées, que cette grande dotation est demeurée la possession tranquille du gouvernement depuis 1791 à 1819, et les ventes n'en couvrirent point les dépenses d'administration. Dans la dernière année cependant, l'église d'Angleterre jeta les yeux sur ce riche héritage. Le Dr. Mountain, Evêque de Québec, le seul Prélat de l'Église d'Angleterre alors dans l'Amérique Britannique, demanda au gouvernement et réussit, au moyen du fanatisme ultra-

montain de lord Bathurst, à obtenir une charte royale, accordant l'administration de ces Terres au Clergé des deux Provinces. Le Clergé n'avait pas le pouvoir de disposer d'aucune partie des *proventus*, lesquels il devait verser dans la caisse du Receveur-Général pour être employés dans les termes de l'Acte de 1791. Lord Bathurst avait des doutes sur la signification de la phrase *Clergé Protestant*, par quoi l'Evêque de Québec voulait qu'on entendit seulement le *Clergé Episcopal*. Ces doutes furent soumis aux Officiers en Loi de la Couronne, comprenant le Procureur-Général Gifford, et le Solliciteur Copley, tous deux distingués par leurs opinions ultramontaines et ultratrics. Ils décidèrent cependant que les ministres de l'Eglise d'Ecosse, s'il s'en trouvait aucun dans la Province, auraient des titres à une part dans les Réserves, mais ils exclurent tous les autres, parcequ'ils pensaient que la phrase *Clergé protestant* ne pouvait s'appliquer qu'à tels de ceux qui sont "reconnus établis par la loi."

"Peu de tems après, l'Eglise d'Ecosse demanda au gouvernement une partie de ces Réserves, et dans le mois de Décembre 1823, il fut proposé dans le Parlement Provincial du Haut-Canada une série de Résolutions par M. William Morris, établissant les réclamations de l'Eglise d'Ecosse à une portion des Réserves. Ces Résolutions furent emportées par une grande majorité, et une adresse fondée sur elles fut adoptée pour être présentée au Roi. Lorsque portées devant le Conseil Législatif, elles furent négatives dans ce corps par l'influence ultramontaine.

"La lutte jusque-là n'avait pas dépassé le terrain étroit des deux Eglises établies. Mais l'esprit public s'éveilla alors sur la question plus large et plus constitutionnelle de savoir, si par *Clergé Protestant* on ne pouvait seulement entendre que deux dénominations de Protestans. Une élection générale eut lieu dans l'automne de 1824, et à l'Assemblée du Parlement, des pétitions furent présentées, demandant que les terres réservées fussent également distribuées entre toutes les dénominations protestantes. Ces Pétitions furent référées à un Comité Spécial qui fit le Rapport suivant :—

"Le Comité Spécial, auquel furent référées les Pétitions de divers habitans de cette Province, au sujet des Réserves du Clergé, est d'opinion que les terres mises à part dans cette Province pour l'existence et le soutien du *Clergé Protestant*, ne doit point tomber dans la jouissance d'aucune dénomination de Protestans, à l'exclusion d'autres dénominations de leurs frères chrétiens également consciencieux dans leurs différentes manières d'adorer Dieu et ayant également des titres, comme fidèles sujets, à la protection du Gouvernement de Sa Majesté.

"Envisageant le sujet de cette manière et apprenant qu'une portion des dites Réserves doit être vendue, Votre Comité demande permission de suggérer à Votre Honorable Chambre, la convenance d'adresser à Sa Majesté, la priant humblement qu'il lui plût d'ordonner l'application des *proventus* de telle vente à être faite au soutien du clergé protestant de toute dénomination dans toute la Province."

"Dans la Session suivante la question fut encore agitée, et l'Assemblée par un vote presque unanime adopta certaines Résolutions, et une adresse, dont nous extrayons ce qui suit :

"Nous devons représenter de plus, très Gracieux Souverain, que les terres mises à part dans cette Province pour l'existence et le soutien d'un Clergé protestant, ne doivent point tomber dans la jouissance d'aucune dénomination de Protestans, à l'exclusion des autres dénominations de leurs frères chrétiens, également consciencieux dans leurs manières respectives d'adorer Dieu, et ayant des titres égaux, comme fidèles et loyaux sujets, à la protection du bienveillant et libéral gouvernement de votre Majesté. Nous espérons donc humblement qu'il paraîtra juste à Sa Majesté, dans sa sagesse, que non seulement les Présentes Réserves, mais que tous les fonds provenans de la vente d'icelles, devront être destinés à l'avancement de la Religion Chrétienne généralement, et au bonheur de tous les sujets de votre Majesté, de quelque dénomination que ce soit : ou que si telle application ou distribution doit être estimée hors de propos, que les profits parvenus de telle appropriation devront être appliqués aux fins de l'éducation, et de l'amélioration générale de la Province."

"Les prétentions exclusives de l'Episcopat furent en même tems vivement poussées."

Une Pétition de l'Evêque de Québec et de son clergé fut envoyée au roi en 1823, établissant l'accroissement rapide des adhérens à cette Eglise, alléguant

que des Presbytériens et des Congrégationalistes fréquentaient les lieux de culte épiscopal, et que même les *Méthodistes ambulans* ne réunissaient de monde que pour grossir les rangs des Episcopaux aussitôt qu'il y avait un ministre régulier de nommé. L'Adresse termine ainsi :—

"Enfin il paraît manifestement y avoir la plus belle perspective pour l'Eglise d'Angleterre, à cause des dispositions favorables qu'on a maintenant partout pour elle, d'être capable de réunir dans son sein la grande masse des habitans de la Province, pourvu que les différentes dénominations protestantes n'aient devant eux aucune perspective de pouvoir supporter leur clergé."

"Un nouveau et plus infatigable agitateur peu après vint dans l'arène sous la forme de l'Archidiacre Strachan, maintenant Evêque de Toronto. Le premier mouvement de l'archidiacre fut de passer en Angleterre, afin d'inclure le gouvernement de Sa Majesté à augmenter les pouvoirs de la Corporation de l'Eglise, de manière à lui donner le droit de vendre 100,000 acres par année, des terres d'Eglise. Il dit que lord Bathurst et son Secrétaire M. Wilmot Hurton, étaient disposés d'accéder à sa proposition. Mais le Canada avait surgité, et le cabinet britannique était devenu quelque peu plus libéral, après le décès de lord Castlereagh, et lord Bathurst et son Secrétaire ne purent pas accomplir le projet de concession. En 1826 le Dr. Strachan retourna à Londres en mission pour sa secte. Avant son départ il publia un sermon sur la mort de l'Evêque de Québec dans lequel se trouve les infamies suivantes sur le compte des autres dénominations du clergé."

"Même quand les églises sont érigées, l'influence des ministres est fréquemment en défaut ou détruit par nombre de prédicateurs ignorans et ambulans, qui abandonnent leur emploi constant, se prennent à prêcher l'évangile par oisiveté, ou zèle sans connaissances, par quoi ils sont induits, sans aucune préparation, à enseigner ce qu'ils ne savent pas, et ce que, à cause de leur orgueil, ils dédaignent d'apprendre."

Quand on considère que les instituteurs religieux des autres dénominations de chrétiens, un très petit nombre de ministres respectables de l'Eglise d'Ecosse excepté, viennent presque universellement de la république des Etats d'Amérique, où ils recueillent leurs connaissances et forment leurs sentimens, il est très évident que si le gouvernement impérial ne vient pas immédiatement en avant apporter un secours efficace, la masse de la population ne sera pas longtemps sans être imbuë d'opinions qu'à l'Eglise-mère, et elle ne sera institutions politiques d'Angleterre.

"Ce n'est que par le moyen de l'Eglise et de ses institutions, qu'un véritable caractère et sentiment anglais peut être donné ou conservé dans aucune possession étrangère."

"Ces remarques s'appliquaient aux ministres méthodistes principalement lesquels furent habilement et satisfaitement vengés de la calomnie par M. Egerton Ryerson, aux jours de son intégrité politique. Le sujet fut encore mis devant le Parlement Provincial. L'opiniâtreté et la résolution déployée par les évêques ultramontains à vouloir que les Réserves du Clergé fussent entièrement monopolisées par leur propre Eglise, et probablement le fait que différens corps religieux par principe rejetaient tout secours d'argent public, induisit la Chambre d'Assemblée à changer de terrain ; et au lieu d'appliquer les Réserves au soutien du Clergé, elle résolut de les affecter entièrement à l'éducation. Des résolutions furent proposées le 22 Décembre 1826 et emportées par 28 contre 3, majorité 25, desquelles nous faisons l'extrait suivant :

Résolu :—"Que l'interprétation donnée à l'Acte Impérial, qui approprie les réserves du clergé à des individus liés à l'Eglise d'Angleterre, et la détermination du clergé de cette Eglise de soustraire à toutes les autres dénominations de Protestans résidans dans cette province, la jouissance d'aucune partie des profits en provenant, ou qui peuvent provenir des terres mises à part, demande l'attention immédiate de la législature provinciale à un sujet d'un intérêt si vital au public en général, et que telle réclamation de la part de l'Eglise Episcopale Protestante est contraire à l'esprit et au sens de la 31e Geo. III et très funeste aux intérêts et vœux de la Province."

"La suivante fut aussi emportée par 31 contre 2 ; majorité 29 :—

Résolu :—"Que c'est l'opinion d'une grande proportion du peuple de cette province que les terres du clergé, au lieu d'être possédées par le clergé

d'une population moins considérable devraient être vendues, et les produits de leur vente appliqués à l'augmentation de l'allouance provinciale pour le soutien des écoles Communes et de District, et pour la dotation d'un séminaire provincial d'enseignement, et pour aider à bâtir des lieux de culte public pour toutes les dénominations de chrétiens.

“ Et pour compléter la décision de la chambre, la suivante fut adoptée par 30 contre 3, majorité 27.”

“ Résolu :—Qu'il est expédient de passer un bill autorisant la vente des terres du clergé dans cette province, pour les fins mentionnées dans la précédente résolution, et d'adresser Sa Majesté, la sollicitant humblement de vouloir bien gracieusement donner son assentiment royal au dit bill.

Résolu :—“ Que le nombre de l'église protestante épiscopale dans les provinces porte une faible proportion du nombre des autres chrétiens, malgré l'aide pécuniaire longtemps et exclusivement reçu de la société bienveillante d'Angleterre et par les membres de cette église, et leurs prétentions à un monopole des réserves du clergé.”

“ Le 8 de Janvier, 1827, un bill fondé sur ces résolutions, fut présenté, lu une seconde fois par une majorité de 20 contre 3 et passé, mais il ne lui fut pas permis de passer au Conseil Législatif.

“ Le second voyage de l'évêque de Toronto en Angleterre procura la charte du collège de King pour sa secte, et apporta sa célèbre charte religieuse du Canada, dans laquelle toutes les autres dénominations étaient fausement représentées en ce qui regarde leur nombre et leur caractère, tandis que les siens étaient estimés beaucoup au-delà de la vérité. La loyauté des méthodistes enseignant et leur savoir étaient encore mis en question, mais les allégations de la Charte démontrèrent la contradiction la plus complète et la plus entière. Un comité du parlement examina des témoins, généralement épiscopaliens, qui démentirent complètement tous les avances de l'Archidiacre. Le rapport fut adopté par une majorité de 22 contre 8, et une adresse fut présentée au Roi, d'où nous extrayons ce qui suit :—

“ A la Très Excellente Majesté du Roi.

“ Très Gracieux Souverain,

“ Nous les fidèles et loyaux sujets de votre Majesté, les Communes du Haut-Canada assemblées en parlement Provincial, demandons respectueusement de représenter à votre Majesté, que nous avons vu avec une surprise égale à notre regret, une lettre et une charte datée le 16 mai, 1827, et adressée par l'honorable et vénérable docteur Strachan, Archidiacre de York, membres des conseils législatif et exécutif de votre Majesté en cette Province au très honorable R. J. Wilmot Horton, alors sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, pour l'information de Lord Goderich, alors à la tête du département colonial : comme ils sont inexactes en quelques points importants, et calculés à jeter le gouvernement de votre Majesté dans de sérieuses erreurs,

“ Nous demandons permission d'informer votre Majesté que des sujets de votre Majesté en cette province à une faible proportion est membre de l'église d'Angleterre ; et qu'il n'y a pas de tendance particulière à cette église chez le peuple, et que rien ne pourrait causer plus d'alarme et de peine dans son esprit, que la crainte qu'il y eut de la part du gouvernement de votre Majesté le dessein d'établir comme une partie de l'Etat une église ou plus ou des dénominations de chrétiens en cette Province avec des droits et des dotations qui ne seraient point accordés aux sujets de votre Majesté des autres dénominations en général, qui sont également dignes et consciencieuses, et également loyaux et attachés au gouvernement et à la royale personne de votre Majesté. En suivant honnêtement les cris de leur conscience, en ce qui a rapport au grand et important sujet de la religion, les derniers n'ont jamais cru avoir violé aucunes lois ni aucunes des obligations de bons sujets, ou rien fait qui puisse leur aliéner la faveur et la protection de votre majesté, ou les exclure eux-mêmes de la participation dans les droits et privilèges dont jouissent tous les autres sujets de votre Majesté.

“ Nous demandons humblement permission d'assurer à votre Majesté que les insinuations dans la lettre contre les prédicateurs méthodistes dans cette Province sont injustes à un corps d'hommes pieux et dignes, qui possèdent justement la confiance et sont les précepteurs spirituels d'une grande portion des sujets de votre Majesté en cette province. Nous sommes convaincus que la tendance de leur influence et de leur instruction n'est pas hostile à nos institutions, mais qu'elle est au contraire éminemment favorable à la religion et à la moralité : et que leurs travaux sont calculés à faire de leur ou-

ple des hommes et des sujets meilleurs : et qui ont déjà produit dans cette province les plus heureux effets.”

“ Malgré cet exposé, et la haute justice et la nécessité de la chose, la question des réserves du clergé resta sans arrangement principalement cause de l'opposition du conseil législatif. La question fut encore élevée le 12 mars, 1831, sous le règne libéral et constitutionnel de Guillaume IV. Le parlement était tory, mais des résolutions libérales furent encore passées à une majorité décisive de 30 contre 7, sa Majesté y répondit par l'entremise de Sir John Colborne, le 25 janvier, 1832, qui dit :

“ Sa Majesté a avec une sollicitude qui n'est pas moins vive, considéré jusqu'à quel point une telle appropriation de territoire est propre à effectuer soit le bien-être temporel des ministres de la religion en cette province, soit leur influence spirituelle. Pas moins obligée par ces sentimens personnels que par les sacrées obligations de cette position où la providence l'a appelé de veiller sur les intérêts de toutes les églises protestantes dans ses dénominations sa Majesté ne peut consentir à abandonner ces intérêts dans aucune vue d'expérience temporaire et apparente.

“ C'est donc avec une satisfaction particulière que, dans le résultat de ses investigations dans ce sujet, sa Majesté a trouvé que les CHANGEMENTS DEMANDÉS par une si grande portion des habitants de cette province, PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉS sans sacrifier les justes réclamations des églises établies d'Angleterre et d'Ecosse. Les terres incultes qui ont été mises à part comme une provision pour le clergé de ces vénérables corps n'a jusqu'à présent donné aucun revenu disponible. La période à laquelle on peut raisonnablement attendre qu'elles deviendront plus productives est encore éloignée. Sa Majesté a de fortes raisons d'espérer que, avant l'arrivée de cette époque, il sera trouvé praticable de fournir au clergé de ces églises telle provision raisonnable et modérée qui pourra être nécessaire pour le mettre à même de s'acquitter convenablement de ses fonctions sacrées.

“ Sa Majesté donc invite la chambre d'assemblée du Haut-Canada à considérer comment les pouvoirs donnés de la législature provinciale par l'acte constitutionnel, peut CHANGER ou RAPPELER cette partie de ses provisions le plus avantageusement pour les intérêts spirituels et temporels des sujets de sa Majesté en cette province.”

Maison du Gouvernement, }
25 janvier 1832. }

“ On aurait pu s'attendre qu'après ces démonstrations répétées des vœux du peuple et des représentans de cette Province, confirmées par la décision ci-dessus de Sa Majesté Guil. IV., la faction ultramontaine aurait cessé son opposition. Une pétition au Roi en faveur des réclamations de l'église fit privément le tour du pays jusqu'à ce qu'elle reçut 6,000 signatures. Cette pétition paraît avoir été présentée : mais M. Ryerson, dans un pamphlet publié en 1839, mentionne ce qui forme une très singulière partie de cette histoire, si elle est vraie, qu'en 1838, six ans après sa signature, cette pétition fut changée en une requête à la Chambre des Lords, et présentée là par l'évêque d'Exeter.

En même tems, il paraît qu'il ne s'est pas passé une seule session sans que la question ait été mise devant la Chambre d'assemblée. En septembre, 1833, il fut encore résolu par une majorité de 30 contre 7, d'appliquer les réserves aux fins d'éducation, et la proposition de M. Hagerman de réinvestir la couronne de ces terres, fut négative par une pareille majorité. Dans la session de 1834, l'assemblée passa un bill pour la même fin, par 22 contre 12. Un amendement pour en réinvestir la Couronne, fut perdu par 27 contre 8. Le bill fut rejeté par le Conseil Législatif. Dans la première session d'un nouveau Parlement, en 1835, le bill pour appliquer les réserves à l'éducation fut emporté par une majorité de 39 sur 7, mais fut encore rejeté par le Conseil. En 1836, il fut passé par une majorité de 33 contre 5, et un amendement négative par 43 contre 4. Malgré cela l'influence de l'archidiacre Dr. Strachan dans le Conseil Législatif était si grande, qu'il empêcha ce bill salutaire de devenir loi.

“ Aussitôt après le vote de 1836, Sir John Colborne, en mépris manifeste des votes si souvent passés par la Chambre des représentans, érigea des paroisses ecclésiastiques dans tout le pays, les dotant depuis 105 à 300 acres chacune. Jamais n'a-t-il été fait un acte d'injustice aussi éclatant, et nous sommes étonnés qu'il ne reçut pas un désaveu immédiat de la part des ministres whigs. Le texte de l'histoire des réserves est bien connu. Après

que les douze juges d'Angleterre eurent décidé que le clergé de l'église d'Angleterre n'avait aucun droit exclusif au titre de *cler sé protestant*, les réserves furent divisées en dix, quatre à l'église d'Angleterre, deux à l'église d'Ecosse, et les quatre autres à telles des autres sectes qui voudraient bien convenir de recevoir l'assistance de votes annuels.

« 1,100 tenanciers occupent déjà partie de ces réserves à qui on ne permettra pas d'acheter, quoiqu'ils aient considérablement ajouté à leur valeur dans la confiance qu'ils finiraient par en devenir propriétaires. On cherche à mettre de côté une partie importante de ces réserves en les arrachant des mains du gouvernement.

« Il était assez mal dans un jeune pays comme le Canada, de voir le clergé de presque toutes les dénominations tomber sur les bras de l'état pour subsister. Des dangers assez graves pouvaient résulter d'un tel arrangement, par rapport à la condition politique et religieuse du peuple de ce pays, et le monde, chaque jour, est de plus en plus sur le qui vive de pareils dangers. Mais d'avoir par-dessus le marché une vaste étendue de pouvoir territorial d'un bout à l'autre du pays, manié par une société irresponsable sans aucune garantie qu'elle en usera pour le bien public, ajoute profondément au mal. Si l'arrangement de 1841 doit être interverti, pourquoi ne pas revenir de suite au plan qui avait si longtemps été refusé par le pays, savoir : de donner tous les *proventus* à l'éducation, et de laisser les ministres de l'évangile se faire supporter par leurs ouailles. Les terres de paroisses furent prises aux réserves avant que la division fut faite, ainsi "l'Église" doit avoir en plein la moitié du tout.

« Le peuple doit ou pétitionner contre le bill ou demander l'abrogation de tout l'arrangement et que les terres dont on n'a pas encore disposé et les *proventus* des ventes passées soient appliqués aux fins de l'éducation. Le même pouvoir qui a fait cet arrangement peut le rappeler, en réservant seulement à ceux d'entre le clergé qui ont des rentes à vie les droits qui leur sont acquis. On va encore comme à l'ordinaire crier à l'agitation, mais les véritables agitateurs sont ceux de l'église d'Angleterre, dont l'ambition insatiable l'a rendu nécessaire. Sur eux retomberont toutes les conséquences que leurs mesures doivent inévitablement produire. »

CANADA.

La *Gazette Officielle* de samedi contient la nomination de M. André Taschereau, comme solliciteur-général du Bas-Canada, et conseil de la Reine.

Encore une émeute.—Dimanche après midi, notre bonne ville de Montréal a encore été mise en émoi par la nouvelle qui s'est répandue, que des troubles sérieux avaient eu lieu sur les quais, près de la Douane. Une forte escouade de police se trouvant sur le terrain, sous l'ordre du Maire, s'était rendue sur le terrain, ainsi qu'une compagnie des Montagnards Écossais, sous les armes. Il paraît qu'un ministre de l'église presbytérienne réformée était la cause de ce trouble. Cet individu s'obstina à prêcher dans les rues et sur les quais malgré les troubles qui en ont déjà résulté. Plusieurs fois déjà la paix publique de notre ville a été menacée par suite de ces prédications en plein air.

Dès jeudi ou vendredi dernier les bruits ont couru que des mesures étaient adoptées pour le protéger. Plusieurs assemblées secrètes eurent lieu et le résultat fut la circulaire suivante, dont nous avons vu une copie imprimée en encre rouge, nous la traduisons littéralement :—

« L. P. S.—DOLPHINS.

MONSIEUR & FRÈRE.

Vous êtes requis d'assister au *Service Divin*, sur le *Quai*, dimanche prochain, à heures, et d'être préparé à défendre votre religion contre les attaques répétées des hommes vils en bas, les *canalliers*.

Par ordre du

CAPITAINE.

Il serait à propos que vous fussiez munis d'armes défensives, que vous tiendriez cachés jusqu'à ce que le Capitaine donnât le signal. »

D'après une semblable invitation, il est à supposer qu'un bon nombre d'individus se trouvaient rassemblés. Plusieurs étaient armés, il était facile de s'en convaincre, on les a vu porter souvent les mains aux poches de leurs habits. Il ne s'en est suivi heureusement qu'une petite mêlée, ou quelques coups de poings furent échangés. M. le maire qui arriva à temps sur les lieux interposa son autorité et le combat cessa. Cette circonstance est heureuse, car il est difficile de prévoir jusqu'où la fureur se serait portée, le sang aurait infailliblement coulé, et nous aurions encore aujourd'hui plusieurs victimes à déplorer.

Des réflexions bien tristes se présentent à la vue d'un pareil état de choses. N'avons nous pas déjà assez de cause de désunion, dans les questions qui se rattachent à la politique, sans y mêler le fanatisme religieux. Certes, nous avons toujours respecté toutes les croyances parce que nous voulons que la nôtre soit respectée. Mais aussi pourquoi s'obstiner à ébranler le *service divin*? (pour nous servir de l'expression de la lettre en question)

dans les rues et sur les quais, lorsqu'il existe déjà dans Montréal un aussi grand nombre d'églises de toutes les communions. Si cette secte n'est pas encore assez nombreuse pour bâtir un temple, elle peut facilement trouver des chambres assez vastes pour y faire ses exercices.

D'autre part on voit dans ces prédications de ruelles et de carrefours une espèce d'insulte à leurs croyances et l'opinion publique s'est fortement prononcée contre, au point que plusieurs assemblées tumultueuses avaient déjà eu lieu, où des coups avaient été reçus et rendus. *Idem.*

—Cinq ou six édifices, parmi lesquels on compte le bureau de poste, sont devenus la proie des flammes, à Ancarter, dans le district de Corc. On croit que ce désastre est l'œuvre d'un incendiaire. *Idem.*

—On dit qu'à la prochaine session, il va être demandé une autorisation pour construire un chemin de fer entre Montréal et Lachine. *Idem.*

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—On lit dans le *Courrier du Havre* du 16 juillet :

« M. Reynolds, évêque de Charleston (États-Unis), est arrivé aujourd'hui au Havre, venant de Southampton ; il est accompagné d'un grand-vicaire, M. Chabras, coadjuteur de Cincinnati (États-Unis), est en partance pour retourner dans son diocèse. Deux religieux augustines, se rendant dans le même diocèse, doivent prendre passage sur le même navire. »

Ami de la Religion.

ANGLETERRE.

—Le jour de la fête de la Visitation de la sainte Vierge, on a posé avec pompe la première pierre d'une église qu'on va construire à Great-Marlow (Buckinghamshire). M. l'évêque d'Ariopolis, assisté de plusieurs prêtres du voisinage, présidait à la cérémonie. L'édifice, qui doit être exécuté dans un style élégant, sous la direction du célèbre architecte Pugin, sera entièrement construit aux frais de M. Scott-Murray, membre du parlement, nouvellement converti à la foi catholique, et dont la conversion, qui eut lieu dans un voyage qu'il fit à Rome il y a un an, eut un si grand retentissement. Le beau château qu'il habite n'est qu'à un mille du lieu où on construit l'église. *Ami de la Religion.*

—Le révérend J. M. Capes, ministre anglais de l'église de Saint-Jean-Baptiste à Bridge-Water, qui vient d'abjurer l'anglicanisme pour embrasser la foi catholique, a écrit une longue lettre à ses paroissiens, en date du 26 juin, pour leur annoncer et justifier sa démarche, fondée sur une parfaite conviction. A cette conversion remarquable, que nous avions déjà fait connaître, nous devons ajouter celle du révérend J. Montgomery, curé de Castleknock, qui eut lieu en même temps. *Ami de la Religion.*

ORIENT.

—On écrit à l'*Univers* de Constantinople, le 7 juillet 1845 :

La vérité, ici comme ailleurs, ne demande pour s'étendre et triompher pacifiquement que deux choses : être connue, et libre dans son action. Partout où cette lumière pénétrante ne rencontre point l'obstacle de l'indifférence apathique ou de la mauvaise foi obstinée, elle dissipe bientôt les ombres, et le repos de l'âme naît avec la conviction. Les ennemis du catholicisme, représentés par la propagande protestante, travaillent pour lui en venant le poursuivre et l'attaquer chez les populations chrétiennes de l'Orient, les controverses religieuses qu'ils ont suscitées tournant contre eux les esprits forcés d'examiner des matières ignorées ou mal comprises. Ainsi, au lieu de ravir à l'église des fidèles, ils deviennent la cause involontaire de leur multiplication. Ah ! si la liberté de conscience existait, les avantages seraient autrement nombreux et éclatants, bien qu'à l'honneur des hommes du système actuel, l'église paraisse être, en Turquie, délivrée de beaucoup d'entraves qui arrêtaient son expansion. La brutalité exercée à Tokat par ordre du patriarche arménien non-uni, et réparée, quoique un peu tard, par la Porte, aura le bon résultat de constater officiellement la validité de la conversion de l'homme et de sa famille, qu'on avait insultés, pillés et bannis, le tout parce qu'ils s'étaient faits catholiques. N'est-ce pas déclarer, en effet, qu'on peut avec du courage passer d'un rite à un autre ?

A Mossoul, deux familles jacobites ont publiquement abjuré l'erreur pendant qu'un vertueux prêtre syrien en ramenait à la vérité dix autres dans un village voisin. Une mission, entreprise par un prêtre chaldéen non-moins zélé, donnait les mêmes consolations, et quinze familles nestoriques rentraient dans le sein de l'église. Leur patriarche, Marchimon, chassé de ses montagnes depuis la guerre, vit toujours retiré dans la même ville de Mossoul. Toutefois, il a quitté la maison du vice-consul anglais pour aller toucher dans une autre la pension mensuelle de mille piastres (250 fr.) qu'on lui passe régulièrement. Il n'a point accepté le protestantisme, comme ses protecteurs s'en étaient flattés ; il reste toujours nestorien, mais ses efforts à se créer dans ce lieu une communauté n'ont pas encore abouti à recruter un prosélyte.

Le successeur que le gouvernement français envoie à M. Botta, fatigué par les savantes explorations de Ninive, atteignait à peine Diabékir que cinquante jacobites ou arméniens non-unis de la ville, rassurés par sa présence, venaient se présenter aux RR. PP. Capucins espagnols de la mission, en disant : « Nous voulons être catholiques ! » Douze d'entre eux ayant donné des preuves antérieures de la sincérité de leurs intentions, on été reçus immédiatement.

Le grand-duc Constantin a enfin terminé sa mission diplomatique et religieuse, et il est reparti, non pour Athènes, selon sa première intention, mais pour une promenade plus innocente dans l'Archipel.—Le roi Othon ne s'est pas soucié de recevoir cet hôte qui a suffisamment gêné les Turcs. Sans tenir nullement à connaître les secrets politiques de sa visite, si secrets il y a, nous ne pouvons omettre une observation sur l'allure de propagandiste prise par le jeune prince. Il a visité toutes les principales églises des Grecs, et il a même été salué par les *Five le Roi* d'une foule imprudente, réunie près du sanctuaire où les *Papas* (papes) montrent pour de l'argent les poissons à demi-frais qui sautèrent de la poêle dans la fontaine sacrée *Balighu*, au même instant que l'autre Constantin voyait les Turcs pénétrer dans Constantinople. Tel est le miracle qui a dû signaler aux Grecs la perte de leur empire, restreint aux murs de la capitale. Comme, suivant une autre tradition également authentique, ces poissons doivent pronostiquer le retour de la domination aux mêmes mains, le gouvernement turc a presque craint que l'heure fatale n'ait déjà sonné, tant était extraordinaire l'enthousiasme des *orthodoxes* accueillant ce jour-là Constantin le voyageur.

Le prince s'est présenté chez le patriarche grec ; mais celui-ci, qui tient à conserver sa dignité, acquise assez chèrement et depuis peu de mois, a eu le bon esprit d'être absent. Le patriarche des Arméniens non-unis a moins de finesse ; il s'est laissé visiter au milieu de tous ses *Tchekhans* ou notables, et il a donné au grand-duc l'Évangile à baiser. Il voulait sans doute constater de la sorte son union à l'Église russe qui vient d'absorber le siège suprême des Arméniens, occupé par ce Nersès, mort, selon les uns, et vivant encore, au dire des autres. Le prince, enchanté de cette réception, accourut pour visiter l'église des Arméniens-unis, pensant trouver le même empressement dans leur chef ; mais celui-ci, ancien élève de la propagande romaine, se contenta de lui envoyer pour cicérone son grand-vicaire. Le Grand-Duc, assez étranger en théologie, demanda si les Arméniens-unis ressemblaient aux Grecs-unis de l'empire de son père, et comme on lui répondit qu'aux différences du rit se joignait encore celle d'une soumission fidèle au siège romain, il comprit l'allusion et sortit.

Au banquet donné par le Sultan, le prince porta un toast à sa santé ; mais ce vœu paraissait peu sincère sur des lèvres russes, l'ambassadeur d'Angleterre, qui a du bon lorsqu'il n'est pas sous le cauchemar de la propagande catholique, se leva et porta comme doyen-d'âge, au nom des autres ambassadeurs présents, un second toast à la consolidation de l'empire, si nécessaire à l'équilibre européen. On connaissait déjà la prochaine arrivée du duc de Montpensier, et le Sultan s'appliqua d'une façon particulière à témoigner à l'ambassadeur français sa satisfaction de cette nouvelle. A ce sujet le Grand-Duc fit cette réflexion sensée : "Le prince français a sur moi l'avantage d'avoir été blessé au combat." Il est certain que le voyage du duc de Montpensier, eût-il été combiné, ne pouvait avoir plus d'à-propos. Les Turcs sont disposés à se venger par un surcroît d'honneurs volontaires de ceux qui ont été la concession nécessaires de l'étiquette. Si le jeune prince comprend son rôle, il peut rendre à la cause du catholicisme et de la civilisation des services utiles, en donnant au gouvernement ottoman de sages conseils qui seraient écoutés. Ce n'est pas un des spectacles les moins curieux de notre époque que celui de voyages où la politique s'ouvre une nouvelle lice de défis et des luttes.

LES BIENFAITS DE LA PROVIDENCE.

OU LES EFFETS DE LA BONNE ÉDUCATION.

Suite.

L'enfant parlait avec une candeur et une naïveté admirables. Germain, loin d'être indisposé de ce qu'il disait, lui faisait encore des questions pour s'instruire davantage. Il commençait à réfléchir sérieusement, et à sonder la véritable plaie qui, jusques-là, avait éloigné la paix et le bonheur de son ménage. S'il faut servir Dieu et observer ses commandemens pour être heureux, se disait-il à lui-même, dois-je m'étonner d'éprouver tant de troubles et de tracasseries ? Je ne l'adore point, je ne le prie point, je ne pense pas à lui ; je ne me fais point de difficulté de jurer et de blasphémer ; le dimanche est pour moi comme un autre jour, je n'y remplis aucun devoir de religion, et je n'en profite que pour boire et dépenser mon argent. Ne serait-ce donc pas là la cause de toutes les peines que j'éprouve.

Ces réflexions de Germain prouvaient déjà qu'il commençait à être éclairé, et que son cœur s'ouvrait aux impressions de la grâce. Aussi, chaque soir, quand ses deux garçons récitait leurs prières, il éprouvait souvent une sorte de mal-aise et de mécontentement contre lui-même, et en même temps un désir qui devenait de plus en plus vif de faire comme eux. Il suivait avec attention les paroles que prononçait Denis ; il s'y unissait même de cœur, et il était rare qu'il se mit au lit sans faire le signe de la croix.

C'était un grand pas vers le bien. Quand on a longtemps vécu dans l'ignorance et l'éloignement de toute pratique religieuse, le premier acte de piété coûte beaucoup, et il est en même temps un indice presque certain que les dispositions intérieures s'améliorent d'une manière sensible, et préparent un changement plus consolant encore.

Honorine ne faisait pas des progrès aussi rapides que son mari : il y avait plus de fiel dans son âme, et cette malheureuse vanité, qui avait empoisonné les premières années de sa vie, était encore sa passion dominante. Elle n'était pas suffisamment touchée des beaux exemples que lui donnaient ses enfans ; mais elle ne pouvait toutefois s'empêcher de reconnaître que leur bonne conduite rendait déjà l'intérieur de la famille beaucoup moins triste, et éloignait les dissensions pénibles qui avait affligé le ménage pendant de longues années.

C'était ainsi que la divine Providence se servait de petits enfans pour ramener dans la véritable voie, et pour rappeler à son service des créatures qui avaient vécu si longtemps dans l'oubli de tous leurs devoirs. C'était ainsi que l'éducation chrétienne donnée par des hommes dévoués à Dieu et à leurs semblables, produisait un double bien : celui de diriger vers la vertu et d'y affermir de jeunes cœurs, qui jusques-là avaient été exposés aux plus perfides influences ; et celui de faire jaillir ce bienfait sur les auteurs même de leurs jours, et de ramener dans le chemin de la religion et de l'honneur, des êtres qui paraissaient l'avoir abandonné à jamais.

Une circonstance particulière vint encore fournir à Germain l'occasion de développer ses bonnes dispositions, et d'assurer le triomphe des sentimens nouveaux qui s'insinuaient dans son âme. Denis, qui se distinguait toujours à l'école, par son assiduité et son application, recevait souvent des récompenses ; et ces récompenses étaient de bons livres qu'on pouvait aussi appeler des envoyés de la Providence.

Germain s'amusaît à les lire ; il les goûtait, et il lui en restait toujours quelque chose. Denis venait de remporter un prix plus grand et plus beau que de coutume. Plein de joie, il vint l'apporter à son père, qui l'embrassa avec tendresse, en le félicitant sur ses succès.

Le lendemain était un dimanche : pendant que les deux petits garçons étaient allés aux vêpres, Germain prit en main le bel ouvrage ; et, en l'ouvrant, il lut les lignes suivantes :

Intérêts des parens dans l'éducation chrétienne de leurs enfans.

"Fruits précieux d'une union aussi ancienne que le monde, et que le sang de Jésus-Christ a sanctifié par un sacrement, source inarrissable de grâce, les enfans qu'on élève chrétiennement, et qui correspondent aux soins multipliés qu'ils reçoivent, sont comme autant de liens qui fortifient l'attachement conjugal de leurs parens. Ils font couler doucement dans leurs cœurs la paix et la joie ; ils prolongent leurs jours, en les rendant heureux, et ils les font vivre même au-delà du trépas.

"Et quel genre de biens, les parens n'ont-ils pas lieu d'attendre des enfans, dans lesquels ils voient avec délices germer et croître sous leur main, toutes les vertus ! Quelles consolations ne doivent-ils pas en espérer dans leurs peines ! Quel soulagement dans leurs infirmités ! Quels secours dans leurs misères ! Quel appui dans leur vieillesse ! Quels soins dans leurs maladies ! Quelles prières ferventes, et quels affectueux souvenirs après leur mort ! Des enfans pieux et reconnaissans croiront-ils jamais s'être pleinement acquittés de leurs dettes envers les auteurs de leurs jours ?

"O le beau spectacle que donne au monde une famille où règnent la crainte de Dieu, la piété, la subordination, la concorde, et où l'affection des parens et des enfans se confond, pour le bonheur de tout, dans une même unité !

"Qu'il est triste, au contraire, et qu'il est affreux le contraste que présente une famille dont les chefs, sans piété, sans zèle, et pleins d'indolence pour l'éducation de leurs enfans, négligent de les instruire ou de les faire instruire, laissent développer en eux tous les germes des passions mauvaises ; et, loin de faire des efforts pour les former à la vertu, applaudissent plutôt à leurs vices et les autorisent par leurs pernicious exemples.

"Ah ! si tous les genres de dépravation abordent cette horrible demeure, si les enfans s'y montrent sans crainte de Dieu, sans retenue dans leurs discours, sans frein dans leurs emportemens, sans délicatesse dans leur conduite ; si on n'y voit qu'entêtement, que mutineries, que querelles, que guerres continuelles ; si les parens né-prouvent, de la part de leurs enfans, qu'insoumissions, que mépris, qu'ingratitude, que révoltes, et même quelquefois que mauvais traitemens ; si le scandale perce au-dehors, et que l'infamie, la malediction, tous les désastres, viennent à la fois fondre sur ce repaire d'impies, de qui est-ce la faute ?

"Quelles larmes amères, quels tristes déboires se préparent pour cette vie, quel affreux désespoir et quels châtimens doivent attendre pour l'éternité, les parens qui n'élèvent pas chrétiennement leurs enfans...."

"Et voilà cependant le sort que je me réservais, se dit Germain

en fermant le livre ; voilà les malheurs que j'attirais sur moi et sur mes enfans, si je n'avais pas eu la bonne pensée de suivre le conseil du père Simon !"

Cette première réflexion que lui arrachait la vérité du rapprochement, fut bientôt suivie d'un retour sur son état actuel. " Mais si j'ai trouvé des hommes qui suppléent à mes obligations, qui réparent le mal que j'ai fait, qui donnent à mes enfans cette bonne éducation que j'aurais dû leur donner moi-même, n'ai-je donc plus de devoirs à remplir envers eux ? Mes exemples sont-ils donc propres à les fortifier dans les bonnes dispositions où ils se trouvent, et n'ai-je pas à craindre de travailler à détruire les heureux effets des principes et des leçons qu'ils reçoivent ?

Préoccupé de ces idées, Germain sort de chez lui ; et, au lieu d'aller rejoindre quelques amis avec lesquels il avait rendez-vous tous les dimanches après-midi, il se dirige vers la paroisse et il entre dans l'église.

Il y avait si longtems qu'il n'était venu dans la maison du Seigneur, qu'il éprouva dans ce moment une sorte de saisissement et un serrement de cœur, dont il ne pouvait se rendre compte.

Il aperçut bientôt les nombreux écoliers qui sont confiés aux soins des frères des écoles chrétiennes, et qui, rangés par lignes sous les yeux de leurs pieux instituteurs, rendaient un hommage agréable et pur à Celui qui a voulu qu'on laissât approcher les petits enfans de son adorable Personne.

Germain passa près du frère Irénée en faisant une inclination profonde ; puis il alla se placer non loin de Denis, qui, fervent et recueilli, priait avec une modestie angélique. Germain était agité par trop de sentimens divers, pour pouvoir se recueillir lui-même ; il éprouvait cet heureux trouble qui précède presque toujours le retour sincère à Dieu, et qui annonce que l'âme est prête à céder à la douce influence de la grâce.

Bientôt le sermon commença ; il traitait de la nécessité de travailler à son salut. Germain, en écoutant la parole de Dieu, dans la bonne disposition où il se trouvait, comprit enfin qu'il n'y a qu'une seule chose nécessaire : que l'homme n'est au monde que pour sauver son âme, qu'il se conduit en insensé, s'il s'occupe de toute autre chose que de sa sanctification, et s'il ne rapporte pas toutes ses pensées et ses actions à son unique affaire, qui est celle de son salut éternel.

Le prédicateur termina son discours en faisant un tableau touchant de la miséricorde de Dieu envers les pécheurs, et il peignit la bonté céleste avec des traits si vifs et si attendrissans, que Germain, déjà si bien préparé, ne put résister davantage. Les émotions qu'il ressentait se peignaient sur son visage ; ses yeux étaient mouillés de larmes : ce cœur qui avait si longtems vécu dans l'oubli et dans l'inimitié du meilleur des pères, venait d'être rappelé et fixé à toujours à son service.

Il attendit, au sortir de l'église, ses deux enfans, qui ne l'eurent pas plutôt aperçu qu'ils allèrent se jeter dans ses bras. " Ah ! mon père, dit Denis avec vivacité, quel bonheur ! Dieu nous bénira. Et ma mère, est-elle venue aussi ?" Ces paroles vinrent rappeler de tristes souvenirs à l'esprit de Germain : il ne se sentit pas la force d'y répondre, et fermant déjà dans sa tête mille projets, il retourna silencieusement chez lui, en tenant ses deux fils par la main.

Il passa le reste de la soirée à lire dans le beau prix de son aîné, et à faire répéter les leçons pour le lendemain ; il récita, avant de se coucher, l'oraison dominicale et la salutation angélique ; et il s'endormit bien déterminé à mettre ordre à sa conscience, et à vivre en bon chrétien.

Le lendemain, il alla conduire lui-même ses enfans à l'école, et demanda à parler au frère Irénée. Dès qu'il l'aperçut, il ne put être le maître des sentimens qu'il éprouvait ; et, avec un accent qui rendait bien son émotion : *Mon frère*, dit-il, je viens vous témoigner toute ma reconnaissance pour les bonnes instructions que vous avez données à mes enfans. Ils étaient méchans ; ils seraient devenus de plus en plus de mauvais sujets, et vous les avez rendus comme de petits anges ! — Vos deux fils ont d'excellentes dispositions, répondit le bon frère, et nous sommes heureux d'être à leur égard les instrumens de la bonté divine. J'espère, monsieur, qu'ils ne vous causeront jamais de chagrin, et qu'ils continueront à bien se comporter. — Et moi aussi, ajouta Germain avec vivacité, j'ai besoin d'instruction et de conseils, et je ne crois pas pouvoir mieux m'adresser pour les recevoir, qu'au bienfaiteur de mes enfans."

Le frère Irénée, vivement touché d'un langage aussi franc et aussi généreux, félicita beaucoup Germain de sa bonne résolution, mais, les devoirs de sa charge ne lui permettant pas de se rendre à ses desirs, il l'adressa à un ecclésiastique respectable, qui demeurait

dans le voisinage.

Germain, après avoir renouvelé l'expression de sa reconnaissance à l'humble frère, qu'il se plaisait à appeler le bienfaiteur de sa famille, se rendit aussitôt près de celui qui devait lui servir de guide. Il fut accueilli comme le brebis égarée par le bon pasteur ; il suivit exactement les conseils qui lui furent donnés, et il retrouva en peu de temps la paix de l'âme, et ce bonheur qu'on cherche en vain ailleurs que dans l'accomplissement de ces devoirs.

Dès ce jour, Germain fut véritablement un homme nouveau ; plus d'emportement, plus de blasphèmes, plus d'excès en aucun genre ; et il faut connaître la puissance de la Religion sur une âme docile à la grâce, pour concevoir la différence que son retour aux bons principes établit aussitôt avec sa conduite antérieure.

Honorine ne pouvait expliquer tout ce qui se passait. Elle ne reconnaissait plus son mari, qui autrefois était si brutal, si paresseux, si ivrogne. Tous ces défauts avaient fait place à de bonnes qualités ; et, quand quelque circonstance imprévue ou la vivacité du caractère rappelait les vieux penchans, à l'instant même, la saillie était réprimée et la faute réparée.

L'aisance avait reparu avec ses inséparables compagnes, l'assiduité au travail et la régularité dans la conduite. Germain s'occupait sans relâche toute la semaine, et les sollicitations de ses anciens amis ne pouvaient plus l'enlever à sa besogne ; mais le dimanche, repos complet. La journée se passait dans l'assistance à la messe et aux offices, dans la lecture de quelques-uns des bons livres que ses enfans avaient eus en prix, dans quelque promenade en famille ou quelque autre honnête récréation.

Un dimanche, en revenant de l'office, Germain rencontra le père Simon, qui était aussi un des assidus de la paroisse. Le père Simon s'était déjà aperçu, depuis quelque temps, de l'heureux changement survenu chez son voisin, et il voulait lui en faire son sincère compliment.

" Eh bien, M. Germain, lui dit-il, vous êtes-vous trouvé mal du conseil que je vous ai donné au sujet de vos garçons ?"

— Au contraire, vous m'avez rendu le plus grand service, et je suis même confus de ne vous en avoir pas encore témoigné toute ma reconnaissance. Mes enfans, depuis qu'ils vont à l'école, m'ont fait plus de bien que je ne leur en ferai jamais.

— Tant mieux, tant mieux ; ah ! si les pères de famille comprenaient le bien qu'ils font à leurs fils et à leurs filles, et qu'ils se font à eux-mêmes en donnant une bonne éducation, on ne verrait pas tant de mauvais sujets dans la jeunesse, ni tant de parens malheureux par l'inconduite des enfans.

— Mais souvent on ne pense pas à tout cela ; et voilà comme les choses les plus fâcheuses arrivent, sans qu'on ait seulement songé à les éviter ; car pour moi, je ne sais réellement ce que je serais devenu, si j'avais continué à vivre comme j'avais commencé. Maintenant, je n'ai qu'un désir à former, et j'espère grandement qu'il sera rempli, c'est de voir ma femme partager nos sentimens ; il me semble qu'alors il ne manquerait plus rien à mon bonheur.

Germain, en parlant ainsi, était arrivé à sa demeure. Comme il faisait mauvais temps, on ne pouvait songer à la promenade, et il engagea le père Simon à passer avec lui le reste de la journée. Celui-ci ne se fit pas prier ; il était plus que jamais attaché à cette intéressante famille, et il s'estimait heureux d'avoir pu, par un bon conseil donné à propos, contribuer à rétablir le calme et la paix dans ce ménage si longtems troublé.

Le père Simon était un homme plein de sens et d'expérience. Il avait beaucoup vu, beaucoup entendu, et il parlait avec tant de bonhomie et de raison qu'il était difficile de ne pas goûter ce qu'il disait et de ne pas en faire son profit.

La conversation étant encore tombée sur les bienfaits de l'éducation chrétienne. " Je me rappelle, dit le père Simon, d'une jolie anecdote qui démontre bien ce que nous disons ; je connais encore ceux qui en font le sujet ; je vais vous la raconter, je suis sûr qu'elle vous intéressera."

Suite au prochain numéro.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

LA RENTRÉE DES CLASSES DU COLLÈGE DE ST. HYACINTHE aura lieu le 10 SEPTEMBRE. Les prix de pension et d'éducation sont les mêmes que ci-devant. Le premier semestre et tous arrrages doivent se payer à la RENTRÉE DES CLASSES, et le second semestre avant le 25 FÉVRIER. Les parens devront se conformer à ces conditions. On exige £1, en sus, des élèves qui fréquentent les CLASSES DE CHIMIE ET PHILOSOPHIE NATURELLE.

J. LAROCQUE,

Directeur.

DEMANDE D'INSTITUTEURS.

ON a besoin à St. George de Henryville d'un MAITRE D'ÉCOLE-MODÈLE et de plusieurs MAITRES ou MAITRESSES D'ÉCOLE INFÉRIEURE.— Avec un bon certificat de morale et un peu d'instruction qu'il vienne en sûreté, il y aura de l'encouragement pour toutes les capacités. Le Maître d'École-Modèle peut compter sur de bons émolumens.

St. George de Henryville, 21 août 1845.

AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISÉS (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des précieux avantages de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église; ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DIAP D'OR ET D'ARGENT.
SATINS DE DIVERSES COULEURS.
DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.
ORFROIS DE DALMATIQUES
" " CHAPES.

—DE PLUS—

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES,
ÉTOILES PASTORALES "
SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.
BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.
GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.
FRANGES ET GALONS OR FIN
" " OR MI-FIN,
" " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés, si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.
New-York.

Atelier de Relieur,

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

AUSSI:

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

O. BEAUCHEMIN,
RELIEUR,

23, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

PROSPECTUS

DE LA
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
Carte Géographique
DU
CANADA
ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.

PAR
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lequel il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY
Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

| | | | |
|--|--|-----|------|
| Prix des annonces. | —Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, | 2s. | 6d. |
| Chaque insertion subséquente, | | | 7½d. |
| Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, | | 3s. | 1d. |
| Chaque insertion subséquente, | | | 10d. |
| Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, | | | 4d. |
| Chaque insertion subséquente, | | | 1d. |

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, }
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY. } PRÊTRES.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.